

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN  
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH  
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## 5. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR 2024

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN.

En 2023 le CCAS a été doté d'un montant de 20 000,00 € inscrit, en dépenses, au compte 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » ( section de fonctionnement).

Il convient de prendre en compte la vocation sociale du CCAS dans une optique plus globale et notamment en y incluant les actions sociales diverses.

Il a été décidé de confier le financement de la fête des aînés au CCAS et de le doter de fonds suffisants pour la réalisation de cette mission d'un montant de 10 000,00 € pour l'année 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le montant de la subvention précitée.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim au titre de l'année 2024 ;
- **DIT** que la présente subvention sera imputée au compte 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS »;

Publication sur le site  
internet de la commune  
le : 11/072024

- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **M. Gérard MITTELHAEUSER**,  
adjoint au maire.

